



AGNEAUX
Cité Art de Vivre

Commune d'Agneaux

PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du **27 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le 21 octobre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Élisabeth LEGRAND, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORE, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Olivier DUVAL, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Evelyne MASSICOT, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Jean-Marie BARRÉ (procuration à Élisabeth LEGRAND), Dany DAVID (procuration à Thierry BILLORE), Gaëlle LOIT (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pauline BERNABÉ-DOLLEY a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 21/10/2016

- : - : - : - : - : - : -

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

Monsieur SÉVÊQUE indique que le procès verbal qui va être soumis à la signature des élus contient 2 modifications par rapport au document transmis.

Il précise d'une part que le poste de rédacteur principal créé est un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et d'autre part que le poste d'adjoint du patrimoine n'est pas de 1^{ère} classe mais de 2^{ème} classe.

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016 est adopté **à l'unanimité**.

MODIFICATION DES STATUTS EN VUE DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LO AGGLO AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CANISY

Monsieur SÉVÊQUE explique que l'arrêté préfectoral a déjà été pris. Les statuts ont été présentés et acceptés en conseil communautaire. Il convient maintenant de recueillir l'avis des communes membres.

Monsieur DEPINCÉ se félicite du rapprochement avec la communauté de communes de CANISY; toutefois il s'inquiète de la représentativité de certaines communes dans la prochaine assemblée et notamment de la baisse du nombre de représentants pour Agneaux.

Il demande : « *comment se fera la nouvelle répartition au sein du conseil municipal ?* »

Monsieur SÉVÊQUE explique que rien n'est décidé quant à la baisse de la représentation, sauf pour les communes nouvelles créées avant le 1^{er} janvier 2017.

Si rien n'est décidé avant le 1^{er} janvier, c'est la règle de la représentation à la proportionnelle en appliquant le principe de la plus forte moyenne.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, d'approuver les statuts modifiés de « SAINT-LO AGGLO » avec effet au 1er janvier 2017.

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE - ANNEE 2017

Monsieur SÉVÊQUE rappelle qu'en 2016, 9 dimanches avaient été retenus dont un pour le passage du Tour de France ; il précise que pour 2017, à l'issue d'une réunion avec le Maire de Saint-Lô, de Condé sur Vire et quelques autres élus, un compromis a été trouvé pour retenir les dimanches de décembre précédant les fêtes et les 2 dimanches du 1^{er} jour des soldes.

Madame LECLERC-BUICHON demande si un bilan a été réalisé pour savoir si les commerces demandeurs avaient bien ouvert les dimanches autorisés.

Monsieur SÉVÊQUE répond : *« les enseignes sont libres d'ouvrir ou non ; je n'ai pas de statistique mais nous savons que les dimanches de décembre les intéressent tous, pour les dimanches des soldes nous n'avons pas d'indication ; nous constatons que ces ouvertures répondent aussi à une demande des clients. »*

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, d'émettre un avis sur l'ouverture des commerces les 15 janvier, 02 juillet, 03, 10, 17, 24, 31 décembre 2017.

CESSION A LA COMMUNE D'UNE PARCELLE RUE DE LA BANQUE

Monsieur LEMÉTAYER précise qu'il s'agit d'une régularisation.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, d'acquérir à titre gracieux une bande de terrain 79 m², cadastrée section AC n° 466 appartenant aux Consorts ALIBERT et située rue de la Banque à Agneaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition

PRESCRIPTION D'UNE PROCEDURE DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLU PAR DECLARATION DE PROJET

Monsieur LEMÉTAYER explique que le dossier fait suite à la délibération du mois de juin, annulée au mois de septembre pour répondre à la demande de la Préfecture.

Monsieur LEMÉTAYER rappelle que la commune travaille avec Madame Anne-Marie PILON du service Urbanisme de Saint-Lô Agglo. La procédure envisagée devrait durer environ une année.

Monsieur DEPINCÉ exprime le soutien de son groupe sur ce projet.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, de prescrire la mise en compatibilité du PLU de AGNEAUX par voie de déclaration de projet.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame LECLERC-BUICHON réitère sa demande d'entretien de la partie ancienne du cimetière. Monsieur SÉVÊQUE reconnaît le manque de gravier dans cette partie du cimetière. Un complément sera apporté.

Madame LECLERC-BUICHON a été interpellée par des riverains de la route de la Chapelle Enjuger qui s'inquiètent de l'éventuelle installation d'une discothèque dans la zone de la Croix Carrée. Il semble qu'une délibération du conseil communautaire ait acté la vente d'un terrain à une personne qui projette d'une part d'entreposer des véhicules de transport et d'autre part de créer une discothèque.

Monsieur SÉVÊQUE confirme l'existence d'un projet porté par un entrepreneur d'une entreprise de désamiantage du Calvados qui souhaiterait créer un site de stockage pour des véhicules et un club de rencontres à l'attention des séniors, avec des horaires moins tardifs que ceux d'une discothèque. Il précise : *« pour l'instant, nous n'avons pas reçu de demande de permis de construire et donc aucune précision ; de plus ce type d'établissement devra répondre à des normes notamment en terme de commission de sécurité et d'environnement. Pour l'instant il n'y a pas d'inquiétude à avoir »*

Monsieur DEPINCÉ demande : *« pouvez vous nous informer sur l'évolution de la zone du Flanquet ? »*

Monsieur SÉVÊQUE répond : *« la société de poids lourds MAN, la société HYDROKIT, les ambulances BESNARD ont confirmé leur venue ; un projet de football en salle était également envisagé mais à ce jour nous n'avons pas de nouvelle. »*

Monsieur BILLORÉ annonce la fin des travaux de construction de l'ascenseur de la mairie pour la fin du mois de novembre. Des travaux de Saint-Lô agglomération sur les réseaux d'eau et assainissement sont prévus route de Périers, la rue de la Banque et la rue Guillaume Michel.

Le débat étant clos, le compte-rendu de la séance est soumis à la signature des élus.

Monsieur SÉVÊQUE lève la séance à 21h30

Le rapporteur,

Alain SÉVÈQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORÉ		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Gaëlle LOIT		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN			